

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de VOLX a ordonné l'ouverture de l'enquête publique par arrêté municipal n° 2023/233 du 28 août 2023 sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette modification n°1 du PLU de VOLX a pour objectif :

- Adaptation des pièces réglementaires du PLU afin de tenir compte du projet développé sur la greffe urbaine;
- Autorisation des toits plats en zone UA;
- Assouplissement des règles de constructibilité pour les installations d'énergies renouvelables;
- Modification de l'Emplacement Réservé n°1 suite à la décision du Conseil Départemental : suppression de la partie longeant la zone artisanale de la Carrière;
- Modification du règlement concernant la taille des places de stationnement;
- Précision aux plans de zonage afin d'afficher la largeur de la bande non aedificandi en bordure de la RD4096;

A cet effet, Madame Françoise BROILLIARD a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 25 septembre 2023 à 10 heures au 25 octobre 2023 à 17 heures aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h) pour une durée de 31 jours.

Les dossiers seront consultables pour la version papier en mairie aux jours et heures ouvrables (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h) et pour la version numérique sur l'espace dédié à la commune de VOLX sur le site internet de DLVAgglo (<https://volx.dlva.fr/dossiers/urbanisme/>) à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé à la Mairie de Volx auprès du service URBANISME (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie :

- Le lundi 25 septembre 2023 de 10h à 12h ;
- Le vendredi 13 octobre 2023 de 15h à 17h ;
- Le mercredi 25 octobre 2023 de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'observations papier déposé en mairie avec le dossier d'enquête, ou en adressant un mail à l'adresse créée pour la durée de l'enquête : plu.volx@sfr.fr

Ces observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Madame Le Commissaire enquêteur, en Mairie de Volx – Place des Félibres 04130 VOLX

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Cet avis sera affiché sur les tableaux d'affichage habituels de la mairie et publié dans les journaux La Provence et Haute-Provence Info, 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le Maire